N° 15 - SEPTEMBRE 2015

Trait de Gestion

Accompagner la recherche biomédicale en IDF

- 1700 chercheurs
- 2250 ingénieurs et techniciens
- 180 structures de recherche



Afin de conforter le positionnement de l'Inserm parmi les premières institutions de recherche européennes dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, notre organisme doit s'engager dans la construction de l'espace européen de la recherche. Pour ce faire, la participation de l'Inserm et la coordination de projets européens dans Horizon 2020 doivent rester une priorité.
C'est pour cela que l'Institut organise dès septembre 2015, dans toute la France, des sessions de formation qui s'adressent à vous, chercheurs, ingénieurs et personnels de support à la recherche, accueillis dans des structures Inserm. Elles détailleront les opportunités offertes par les différents programmes d'H2020 dont le Défi Santé, Innovative Medicines Initiative (IMI), le Conseil Européen de la Recherche (ERC), les Actions Marie Curie et les Technologies Futures et Émergentes (FET).
Un bilan sur les premiers appels d'Horizon 2020 et des pistes pour améliorer les taux de succès des prochains projets déposés seront présentés. Un focus sera fait sur les dispositifs d'aide mis en place par l'Inserm. Chaque journée de formation s'achèvera par des entretiens individualisés pour les porteurs de projets labellisés Inserm, avec les interlocuteurs du Département des Partenariats et des Relations Extérieures (DPRE). Venez nombreux !

Richard Salives, Directeur adjoint, responsable des Relations Européennes, DPRE

Actualités

À l'honneur

Yves Lévy, Président-directeur général de l'Inserm, a été décoré chevalier de la Légion d'honneur lors de la promotion du 14 juillet 2015.

Rapport sur la programmation de la recherche en santé

Yves Lévy, président d'Aviesan et PDG de l'Inserm, a remis au gouvernement un rapport *Plan d'action pour l'organisation de la programmation de la recherche en santé*. Ce rapport propose notamment *«la mise en œuvre d'un guichet unique dédié à la recherche en santé auprès de l'ANR, comprenant la publication, le calendrier et les formulaires de soumission des différents appels à projets»*.

www.aviesan.fr

Académie des Sciences

Pascale Cossart a été élue par ses pairs, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences pour la deuxième division (sciences chimiques, biologiques et médicales, et leurs applications). Pascale Cossart prendra ses fonctions statutairement le 1er janvier 2016. Elle dirige l'unité Interactions bactéries-cellules (Inserm U604/INRA USC2020, Institut Pasteur).

Collège de France

Alain Prochiantz, professeur du Collège de France, titulaire de la chaire Processus morphogénétiques, membre de l'Académie des sciences, a été nommé Administrateur au Collège de France pour une prise de fonctions au 1er septembre 2015.
Il est aussi à la tête du Centre Interdisciplinaire de Recherche en Biologie (CNRS, Inserm U1050, Collège de France).

Horizon 2020 : formations pour les délégations franciliennes

Objectifs : connaître les opportunités scientifiques offertes par les futurs appels à candidature, les attentes de la commission européenne et les écueils à éviter pour préparer efficacement le dépôt de vos projets européens.

- Délégation Paris 11 : **30 septembre 2015**
Amphithéâtre - Faculté de médecine du CHU Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre.
Contact et inscription :
christelle.salles@inserm.fr
- Délégations Paris 5 et 7 : **12 octobre 2015**
Auditorium de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris 15e.
Contact et inscription :
inscriptionsH2020.p5p7@inserm.fr
- Délégations Paris 6 et 12 : **23 septembre 2015**
Auditorium Biopark, Paris 13e.
Contact et inscription :
marie-christine.kingue-mbango@inserm.fr



L'écho des pôles

Pôle Ressources Humaines

Une politique renforcée envers les personnels handicapés

L'Inserm qui emploie près de 4,5 % de travailleurs handicapés, réfléchit en permanence à l'amélioration des conditions de travail de ses agents touchés par un handicap temporaire ou non. Cherchant par ailleurs à développer l'emploi de ces personnels, l'Institut a décidé d'ouvrir des postes contractuels pour des chercheurs en situation de handicap.

Aujourd'hui, les personnes reconnues handicapées occupent majoritairement des emplois d'ingénieurs et de techniciens. Fort de ce constat, l'Inserm vient d'ouvrir une voie de recrutement contractuelle à des chercheurs en situation de handicap, visant la titularisation à terme. *« Cette décision est une véritable évolution en matière de politique RH, qui traduit une volonté forte de la direction de bouger les lignes sur le sujet »*, commente Pierre-Emmanuel Sinet, responsable du bureau de la politique sociale.

L'Inserm qui souhaite favoriser l'intégration de toutes les catégories de personnels handicapés continue de tisser des partenariats au niveau national avec les acteurs de la formation et de l'emploi spécifiques (associations, organismes de formation, Cap emploi…).

D'autre part, l'Institut vise l'optimisation des conditions de travail pour ses personnels. Lors de l'accueil d'un travailleur handicapé, une réflexion doit être menée pour définir le contexte matériel et organisationnel le plus adapté. *« Nous réfléchissons notamment à la mise en place du télétravail pour les personnes à mobilité réduite et un projet est à l'étude avec la délégation Paris 11 »*, ajoute Pierre-Emmanuel Sinet.

Les responsables ressources humaines (RRH) en délégation sont au cœur de la mise en œuvre de cette politique et les premiers interlocuteurs des personnels handicapés et des responsables de laboratoire qui les accueillent ou souhaitent les accueillir. Les RRH conseillent et sollicitent le cas échéant l'expertise des acteurs de la prévention (médecin ou conseiller de prévention, assistante sociale). *« En cas de besoin particulier, les RRH peuvent contacter la mission handicap au siège, afin d'envisager la solution la plus adaptée. Dans le cadre de notre partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), une aide financière nous est allouée à cet effet »*, indique Pierre-Emmanuel Sinet. Et de rappeler qu'une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap au cours de sa carrière, qu'il soit temporaire, évolutif ou permanent.

Contact : pierre-emmanuel.sinet@inserm.fr

En savoir plus : www.rh.inserm.fr (rubrique Mots clefs/Politique sociale)



Un concours de BD pour sensibiliser au handicap

L'Inserm qui sensibilise déjà au handicap par le biais de théâtre d'entreprise, lance entre le 21 septembre et le 16 octobre 2015, un concours de BD. Tout le personnel peut participer, individuellement ou en équipe.
Le challenge ? Activer son imagination pour remplir les bulles de deux planches de BD autour de deux sujets au choix : la représentation erronée que certains peuvent avoir du handicap ou l'intérêt pour les personnels concernés de déclarer leur handicap. Les noms des gagnants de ce concours seront annoncés entre le 16 et le 22 novembre 2015, lors de la semaine du handicap.

Les informations relatives au concours (règlement, calendrier..) et les planches à remplir seront disponibles à compter du **21 septembre** via le lien suivant : **sp.inserm.fr/concours.handicap**

Contact : emploi.handicap@inserm.fr

En bref

Recherche en santé : l'ANR hébergera un portail pour tous les appels à projets

D'ici la fin de l'année, l'ANR (Agence nationale de la recherche) hébergera le portail commun pour tous les appels à projets de la recherche française en santé. Ce portail est l'une des mesures que l'alliance Aviesan a préconisées au gouvernement dans un plan d'actions pour l'organisation de la programmation de la recherche en santé, que son Président Yves Lévy, également Président-directeur général de l'Inserm, a remis le **15 juillet 2015** (dépêche AEF du 24 août 2015).

La campagne ARIANE 2015 est ouverte

La fin de campagne de saisie des demandes de moyens (RH et finances) est fixée au **22 octobre 2015.**
La fin de campagne de saisie des déclaratifs (doctorants et post-doctorants, financements extérieurs, coopérations internationales) est fixée au **16 novembre 2015**.

→ https://ariane.inserm.fr/

Mouvements

• Emmanuelle Marcoul, ancien chef du service financier et agent comptable de l'école française d'Extrême-Orient a pris ses fonctions de chef des services financiers agent comptable secondaire à la délégation Inserm Paris 12, en remplacement de Didier Lemoine, devenu secrétaire général de l'Institut Français de Pondichery, en Inde.

• Marie-Christine Kingue est la nouvelle responsable formation de la Délégation Paris 6.

L'Inserm présent sur Éduthèque

L'Inserm propose désormais ses contenus (dossiers d'information, images scientifiques et vidéos) sur le portail Éduthèque. Ce portail fournit gratuitement aux enseignants et à leurs élèves du premier et du second degré, des ressources numériques pédagogiques provenant de grands établissements publics.

→ www.edutheque.fr

Pôle Ressources Humaines

Sensibilisation au risque chimique

Au cœur des problématiques de nos laboratoires de biologie, la gestion du risque chimique fait l'objet d'une action de sensibilisation du Bureau de coordination de la prévention des risques. Ce dernier met l'accent sur le sujet dans un livret pratique ainsi que lors d'une journée de formation destinés aux assistants de prévention, le 6 octobre à la Pitié-Salpêtrière.

Le risque chimique s'entend par les conséquences possibles d'une exposition unique ou répétée à des produits dangereux, susceptibles de générer des accidents ou des maladies professionnelles.

« Ce risque est particulièrement important à l'Inserm car les laboratoires de biologie utilisent beaucoup de produits chimiques dangereux et notamment des CMR (produits cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques), agents chimiques qui, à moyen ou long terme, sont susceptibles d'avoir des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de ceux qui y sont exposés, explique Hélène Joly, conseillère de prévention à la Délégation régionale Paris 5. *À titre d'exemple, le formol, un produit très utilisé et très dangereux, appartient aux catégories mutagène et cancérogène »*, complète Martine Orosco-Pecoraro, chargée de mission *Risque chimique* au siège.

C'est pourquoi le Bureau de coordination de la prévention des risques souhaite sensibiliser les assistants de prévention et les personnels les plus exposés en laboratoire. Il a choisi de traiter le risque chimique, comme premier module de sa formation continue au cours d'une journée de formation qui s'est déroulée en Ile-de-France en avril dernier et qui sera reconduite le 6 octobre prochain à la Pitié-Salpêtrière. Cette formation aborde la gestion du stockage et des déchets de produits chimiques, une problématique récurrente des laboratoires. Cette journée est également proposée à l'ensemble des délégations régionales de l'Inserm.
La formation est assurée par les chargés de mission risque chimique et veille technologique et évaluation des risques, en partenariat avec le CNRS et l'Institut Pasteur.

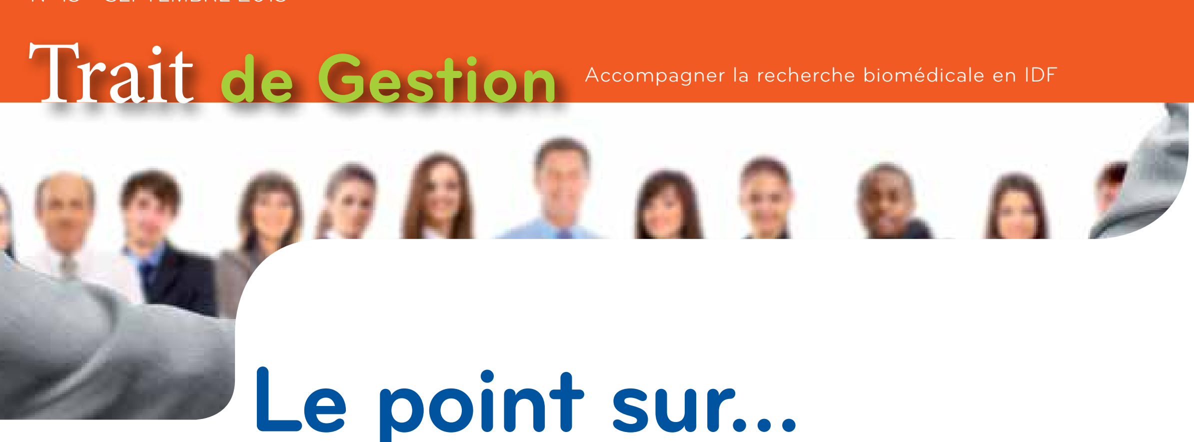
Autre initiative, un livret destiné aux manipulateurs de produits CMR récapitule les consignes et les équipements nécessaires pour la manipulation de ces substances. Ce livret a été élaboré par un groupe de travail, composé de membres du Bureau de coordination de la prévention des risques et de celui de la médecine de prévention.

Il est disponible en version papier (distribué au niveau de chaque délégation régionale par le conseiller de prévention), et sur le site internet des Ressources humaines (www.rh.inserm.fr).

→ Contact : helene.joly@inserm.fr

Le chargé de mission ***Risque chimique*** est un expert référent sur ce risque, exerçant au niveau national au sein du Bureau de Coordination de la Prévention des Risques de l'Inserm.
Martine Orosco-Pecoraro occupe cette fonction.

→ Contact : **martine.orosco-pecoraro@inserm.fr**



Le point sur...

La certification des comptes

Chaque année, des commissaires aux comptes sont chargés de certifier les comptes de notre organisme. Dans quel objectif ? Et de quelle manière se déroule cette certification comptable ? Michel Conan, agent comptable principal de l'Inserm et Didier Lemoine*, agent comptable secondaire de la délégation régionale Paris 12, apportent leur éclairage.

Qu'est-ce que la certification comptable et en quoi consiste-t-elle ?

Michel Conan :
C'est une analyse critique et normée qui permet de déterminer si les comptes, bilan, compte de résultat et annexe, sont exhaustifs et donnent une image sincère et fidèle du patrimoine et de l'activité de l'établissement. Cette certification comptable répond à une double obligation. Tout d'abord, une obligation légale, qui découle de la loi du 1er août 2001 s'appliquant aux entreprises et organismes publics (voir encadré). Ensuite, la certification répond à une exigence de la Cour des comptes en tant que certificateur des comptes de l'État, lesquels intègrent ceux des établissements publics.

Qui délivre cette certification ?

Des cabinets de commissaires aux comptes sont retenus sur appels d'offres lancés par l'Inserm. Il s'agit d'une mission légale dans laquelle ils engagent leur responsabilité. Pour délivrer leur certification, les commissaires aux comptes, procèdent à une analyse des risques d'anomalies significatives dans les comptes, déterminent les vérifications auxquelles ils doivent procéder, s'agissant tant des procédures de l'entité, que des enregistrements comptables. Ces travaux exigent plusieurs semaines de présence par an, en délégation et au siège, des équipes des commissaires aux comptes. À l'issue de leur mission, ils présentent leurs conclusions au conseil d'administration et rendent un rapport argumenté dans lequel ils expriment et justifient leur opinion sur la régularité, la sincérité des comptes et l'image fidèle qu'ils donnent de la situation et du patrimoine de l'entité.

Au-delà de cette double obligation, quel en est l'enjeu pour l'Inserm ?

Michel Conan :
La certification est un label de qualité comptable et de transparence des procédures, délivré par une entité externe et indépendante de l'organisme, d'autant plus importante que l'établissement utilise de l'argent public. Les comptes de l'établissement sont des documents administratifs accessibles au public. Les partenaires de l'Inserm ont la possibilité de les demander à l'occasion, par exemple, de procédures contractuelles.

Cela vous permet donc d'améliorer vos procédures pour un meilleur état des comptes l'année suivante ?

Didier Lemoine :
L'analyse des comptes met le doigt sur des erreurs systémiques que nous pouvons effectivement corriger. C'est le cas notamment en fin d'année pour la comptabilisation des charges à payer. Dans ce processus, pour s'assurer que toutes les dépenses rattachées à l'exercice ont bien été constatées, les services financiers ont demandé aux secrétaires gestionnaires des unités de faire les réceptions au fil de l'eau et de faire remonter vers les services financiers les bons de livraison, preuve du service fait. En 2012, l'Inserm est passé de 17 millions d'euros de charges à payer, à 7 millions cette année.

Au regard des résultats, il est apparu nécessaire que les laboratoires mettent en place des procédures permettant la traçabilité du bon de livraison. Cela permettra aussi de raccourcir les délais de paiement et d'éviter toute perte de l'information, pour être au plus près de la situation comptable.

Quel calendrier suit la certification des comptes ?

Michel Conan :
La certification des comptes est annuelle. Cette année, l'Inserm a dû produire au 31 mars, en conseil d'administration,



*Didier Lemoine a, depuis cet interview été nommé à Pondichéry (voir En Bref page 3)

des comptes certifiés et approuvés par les commissaires aux comptes. Ce qui est une contrainte forte pour les services financiers au siège et en délégation, puisque l'information comptable a dû être stabilisée dès le 20 février. Et les commissaires aux comptes avaient jusqu'à cette date pour nous demander des corrections propre à améliorer la sincérité de nos comptes. C'est ainsi que nous avons dû compléter de plus de 2 M€ la provision constituée pour le compte épargne-temps.

Le délai de la production des comptes de l'année N est ramené au 28 février de l'année N+1 à compter des comptes 2015. Ainsi les résultats de l'exécution budgétaire de l'année N peuvent rapidement être intégrés au budget N+1 en cours d'exécution, et à la procédure d'élaboration du budget de N+2. Concrètement, pour l'Inserm, cela impose, en liaison étroite avec l'équipe du DAF, de fiabiliser le plus en amont possible, voire tout au long de l'année, les enregistrements comptables et d'anticiper les travaux de clôture.

Quelle a été l'opinion émise par les commissaires au compte en mars 2015 ?

Didier Lemoine :
Nos comptes sont certifiés avec réserves, c'est-à-dire que le certificateur a identifié des zones d'incertitude, mais celles-ci ne sont pas suffisamment significatives pour l'empêcher d'émettre une opinion ou remettre en cause la régularité, la sincérité, et la fidélité des comptes.
Notre objectif est la certification sans réserve ; nous sommes passés de 12 réserves en 2012, à 2 en 2014.

Elles portent sur une incertitude quant à l'évaluation des produits des contrats de recherche, reposant sur la méthode de l'avancement, et l'exactitude des charges à payer enregistrées en fin d'exercice.

La certification exige des services financiers qu'ils remontent toute l'année, l'information comptable la plus fidèle. Quel est le rôle de l'agent comptable principal de l'Inserm et de ses services ?

Michel Conan :
L'agence comptable principale (ACP) est le point d'organisation et de méthode de toute l'activité d'enregistrement des flux financiers de l'établissement, du siège, des laboratoires. C'est à elle de veiller, sous ma responsabilité, à ce que le dispositif de contrôle interne comptable et financier fonctionne bien et que les règles de gestion sont bien respectées. Je suis responsable personnellement, tout comme les agents comptables secondaires, sur mes propres deniers, des opérations assignées sur ma caisse.

L'agence comptable principale organise des audits internes dans les différentes délégations régionales, en interaction avec les agents comptables secondaires pour suivre au plus près le fonctionnement comptable de l'Institut. Mais l'ACP est aussi un centre de ressources, de conseil et d'animation du réseau. Avec le DAF, l'ACP organise quatre séminaires par an rassemblant les agents comptables secondaires des délégations pour unifier et actualiser nos pratiques, et répondre à des préoccupations d'ensemble. Mais les échanges entre l'ACP et les ACS et leurs équipes sont pluriquotidiens.

La Cour des comptes

La Cour des comptes est une juridiction indépendante dont la mission est de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens. La Constitution de la Ve République définit son rôle (article 47) :

« La Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de l'application des lois de financement de la sécurité sociale ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière.»
Ses travaux sont rendus publics sur : www.ccomptes.fr

Cadre institutionnel

L'article 58-5 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 confie à la Cour des comptes la mission de certifier la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'État. La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

N° 15 - SEPTEMBRE 2015



Bonnes pratiques

Échantillons biologiques : quel cadre règlementaire pour le chercheur ?

Pour leur recherche médicale, les scientifiques sont amenés à travailler sur des éléments biologiques provenant de patients ou de volontaires sains. Sont considérés comme des éléments biologiques, les cellules, tissus, organes, liquides, fluides corporels... La démarche des chercheurs doit s'inscrire dans un cadre règlementaire qui découle, entre autres, du code de la santé publique et de la loi Informatique et libertés. Le Pôle Recherche Clinique de l'Inserm accompagne dans ce sens les porteurs de projets de l'Institut.

« La première question qu'un chercheur doit se poser lorsqu'il effectue une recherche sur des éléments biologiques est : dans quel cadre règlementaire je me trouve ?», rappelle Sonia Guéguen, responsable adjointe du Pôle Recherche Clinique de l'Inserm.

La qualification réglementaire de la recherche est un préalable indispensable car les démarches à effectuer découlent directement de la qualification retenue. Bien qualifier sa recherche permet d'une part, de ne pas passer à côté du bon cadre règlementaire et d'autre part, d'éviter une perte de temps avec des démarches inappropriées.

La recherche sur des éléments biologiques peut relever soit de la recherche interventionnelle soit de la recherche non interventionnelle. *« La qualification n'est pas toujours évidente. C'est pourquoi nous demandons au chercheur qu'il nous adresse* : un protocole de recherche, un synopsis et les documents remis aux participants. Ces documents, qui précisent notamment le contexte d'obtention des éléments biologiques, permettent de nous assurer de la correcte qualification de la recherche. »*, explique Carole Pierrart, chargée des affaires règlementaires au Pôle Recherche Clinique.

La recherche est qualifiée d'interventionnelle (recherche biomédicale) à partir du moment où l'on intervient sur le corps d'une personne au-delà de ce qui est strictement nécessaire à sa prise en charge médicale : essais médicaments et dispositifs médicaux, actes d'imagerie et biopsies réalisés spécifiquement pour la recherche…
Dès lors que l'Inserm a accepté de se porter promoteur de la recherche, les démarches administratives et réglementaires auprès des autorités compétentes (Comité de Protection des Personnes (CPP), Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) sont réalisées par le Pôle recherche clinique. Les personnes qui dirigent et surveillent ces études sont des médecins investigateurs.

La recherche est qualifiée de non-interventionnelle en l'absence d'intervention sur la personne humaine. Quelques exemples d'éléments biologiques obtenus de façon non interventionnelle : les déchets opératoires, le placenta et le sang de cordon, la salive, l'urine…

Dans le cas d'une recherche non-interventionnelle, tout organisme qui souhaite exercer des activités de conservation ou de préparation d'éléments du corps humain à des fins scientifiques doit se soumettre à une règlementation spécifique dite CODECOH** (procédure auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et d'un CPP compétent).

Le Pôle Recherche Clinique accompagne les chercheurs (qui sont des responsables scientifiques) en réalisant les démarches administratives et réglementaires. S'il y a des données associées à ces échantillons, le Pôle Recherche Clinique identifiera la formalité CNIL appropriée.

Attention : toute recherche menée à partir d'embryons, de fœtus ou de personnes décédées répond à un cadre réglementaire très spécifique.

Toute importation ou exportation d'éléments biologiques est soumise à une autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cela doit être anticipé pour que des échantillons ne soient pas bloqués aux frontières par la douane.

Contact : promoteur.inserm@inserm.fr

Pour en savoir plus

* Comment soumettre un projet de recherche à l'Inserm ?
http://extranet.inserm.fr/recherche-clinique-et-en-sante/recherche-sur-les-personnes/soumissiondes-projets

** L'application de gestion de la COnservation D'Eléments du Corps Humain (CODECOH) sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
https://appliweb.dgri.education.fr/appli_web/codecoh/

SI-pratique mode d'emploi – Le coin du geek

Le service VPN d'accès en région :

Le service d'accès VPN permet d'accéder à distance et de manière sécurisée à une ou plusieurs ressources informatiques existant sur le réseau Inserm interne, d'une unité de recherche, d'une équipe, ou d'un service.

Pour plus d'information : si-pratique.inserm.fr

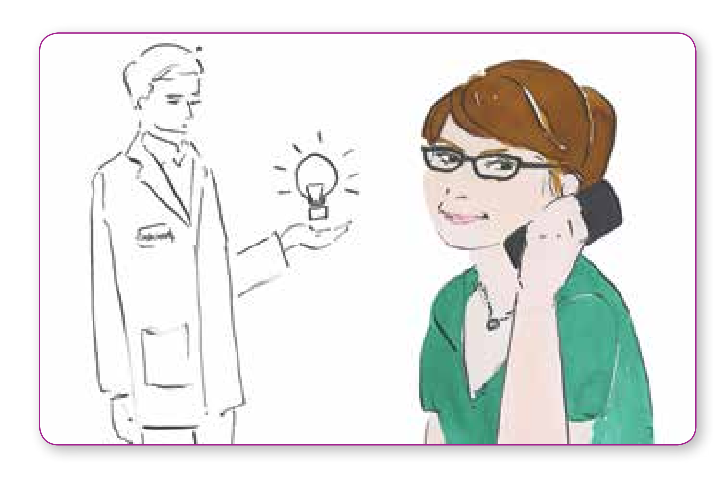
Nos métiers

Les chargés de valorisation, gardiens de la propriété intellectuelle

Les chargés de valorisation en délégation, en lien avec Inserm Transfert, accompagnent les laboratoires dans la mise en place de leurs contrats de partenariat. Une expertise intéressante, car formaliser un projet de recherche à travers la contractualisation est le moyen d'assurer la paternité d'une recherche.

Le métier de chargé(e) de valorisation se développe dans les délégations régionales de l'Inserm. On en dénombre une dizaine sur tout le territoire. *« Notre rôle est de conseiller et d'accompagner les scientifiques dans les démarches de valorisation, spécifiquement pour rédiger les contrats de partenariat encadrant leur recherche, de l'accord de transfert de matériel biologique, au contrat de collaboration ou de prestation…*, explique Hélène Louvel, qui occupe ce poste depuis un peu plus d'un an, à la délégation Paris 5. *Il est fondamental d'assurer la traçabilité d'une recherche en terme de propriété intellectuelle, d'en protéger les résultats, notamment en cas de transfert technologique ou de litige,* poursuit-elle. *D'autant qu'aujourd'hui, les organismes financeurs demandent à nos scientifiques d'établir des contrats, dits accords de consortium, avec leurs collaborateurs. Le versement des financements est même soumis à la signature de ces accords »*.

Sa mission est donc d'aider les chercheurs à formaliser juridiquement leurs échanges, collaborations et d'assurer l'interface avec les tutelles partenaires, pour négocier et signer les contrats de partenariat. Son intervention dans la négociation peut être précieuse, car les termes du contrat proposé peuvent être en défaveur du porteur de projet Inserm.



Le parcours scientifique d'Hélène Louvel, doctorat en microbiologie et virologie effectué à l'Institut Pasteur et post-doctorat aux États-Unis, l'aide à comprendre les problématiques de ses interlocuteurs chercheurs. De même que sa formation diplomante sur la valorisation et l'innovation biomédicale, suivie à l'UPMC lui permet de conseiller les porteurs de projet au mieux de leurs intérêts.

Son champ d'intervention est dédié aux partenariats entre laboratoires académiques, avec quelques centaines de contrats par an. Pour la gestion des partenariats industriels et des brevets, elle se tourne vers Inserm-Transfert.
Et pour son activité en général, elle peut être amenée à solliciter la Direction des affaires juridiques du siège.

Contact DR5 : helene.louvel@inserm.fr

Initiatives

La Diagonale Paris-Saclay

La Diagonale de Paris-Saclay, dont l'Inserm est partenaire, est implantée au cœur du campus de la nouvelle université du territoire de Saclay. 45 000 étudiants y font leur première rentrée en ce mois de septembre 2015.

C'est dans l'optique de faire dialoguer science et société entre son campus et la population, que La Diagonale a été mise en œuvre par la Fondation Campus Paris Saclay. La Diagonale s'attache particulièrement à valoriser la culture scientifique sur son territoire. Elle compte de nombreux établissements partenaires tels que le CNRS, le CEA, HEC, l'Inserm… La Diagonale axe ses projets autour de trois volets : médiation, arts&sciences et patrimoines. Elle organise des événements riches et variés, accessibles au grand public, citons les portes ouvertes pendant les Journées Européennes du Patrimoine, la création d'ateliers à destination du public scolaire ou encore le festival arts et sciences CURIOSITas (voir p.8).

www.ladiagonale-paris-saclay.fr

Trait de Gestion

Actualités communication

Binôme #6 se joue pour vous en Ile-de-France



Présentée en avant-première au dernier festival d'Avignon, *Stimulation cérébrale profonde* se jouera cet automne en Ile-de-France. Cette création originale est proposée par la compagnie les sens des mots, l'Inserm et l'Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM). Elle résulte de la rencontre entre Camille Chamoux, auteure du texte, avec Éric Burguière (CNRS/Inserm/ICM), chercheur en neurobiologie. L'œuvre aborde de façon détournée et inattendue l'optogénétique, une technique alliant stimulation lumineuse et génie génétique. La pièce tournera notamment dans le cadre de la Fête de la science, du Festival CURIOSITas le **26 septembre 2015 à 17h30**, à Gif-sur-Yvette, le **25 septembre 2015, à 14h30**, au Théâtre de la Reine Blanche, à Paris et le **6 octobre, à 19h30**, à l'ICM, à Paris. (Voir agenda ci-contre).

CURIOSITas, le festival où arts et sciences se subliment

Le festival CURIOSITas se déroulera du 24 au 27 septembre 2015, au Château de Gif-sur-Yvette. Cet événement de La Diagonale Paris-Saclay propose des oeuvres réalisées en collaboration avec des artistes et des scientifiques autour du thème de la lumière.

Entrée libre et gratuite.

*Campus CNRS, avenue des Terrasses.

 www.curiositas.fr



Fête de la science : deux événements Inserm

Lumière sur les neurones à l'ICM le mercredi 7 octobre 2015, de 9h à 12h.
Sous forme d'un speed-dating sur les métiers de la recherche, des classes de lycéens rencontreront des chercheurs et des techniciens lors d'entretiens de 10 minutes. L'exposition *Que la lumière soigne !* et la pièce *Binôme #6 Stimulation cérébrale profonde* leurs seront présentées.
Manifestations à l'attention des scolaires.

Journée autour des vaccins à l'Hôpital Cochin*, le jeudi 8 octobre 2015, de 9h à 18h.
• Ateliers ludo-pédagogiques sur les vaccins.
• Trois expositions : *Découvrir le vaste monde des virus* ; *Climat Santé* ; *Que la lumière soigne !*
• Projection du film *C'est quoi un vaccin ?* (Science Frontières production/Inserm)
Manifestations à l'attention des scolaires et du grand public au Cloître de Port-Royal, 123 boulevard de Port-Royal, Paris 14e.

Agenda

Binôme #6 Stimulation cérébrale profonde
Dates des représentations de la pièce :
• **Vendredi 25 septembre 2015 à 14h30 et 21h** au Théâtre de La Reine Blanche, Paris 18e
Réservation : www.reineblanche.com
• **Samedi 26 septembre 2015 à 17h30** dans le cadre du festival CURIOSITas, Salle de la Terrasse, Gif-sur-Yvette. Entrée libre et gratuite, inscription conseillée à communication.idf@inserm.fr
• **Mardi 6 octobre 2015 à 19h30** à l'ICM (auditorium), 47 Bd de l'Hôpital, Paris 13e.
Entré gratuite sur inscription : patricia.oliviero@inserm.fr

Pauses scientifiques
La délégation Paris 6 convie le chercheur Denis Hervé (Institut du Fer à Moulin) qui parlera de l'addiction aux drogues. Conférence ouverte aux personnels.
Mardi 29 Septembre 2015, 13h30, Biopark, 11 rue de Watt, Paris 13e.
Contact : communication.idf@inserm.Fr

Pariscience, festival international du film scientifique
1er - 6 octobre 2015, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris 5e.
Réservations et informations sur www.pariscience.fr

Café Santé (partenariat Inserm/Paris Bibliothèques)
Autour de l'ouvrage *Toxique ? Santé et environnement : de l'alerte à la décision* de Francelyne Marano, Robert Barouki, Denis Zmirou, (Éd. Buchet-Chastel) en présence de Robert Barouki.
Jeudi 5 novembre 2015 à 19h, Bibliothèque Andrée Chédid, 36 rue Émeriau, Paris 15e.
Entrée libre - communication.idf@inserm.fr

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.idf.inserm.fr

Trait de Gestion

Trimestriel d'information interne Inserm, Région Ile-de-France

Contact et abonnement : redaction-journal.idf@inserm.fr
Directeur de la publication : Nicolas Jeanjean
Coordination : Stéphanie Younès
Rédaction : Stéphanie Younès, Aude-Ella Delaunay, Laurence Joan-Grangé
Maquette : Dialectica Communication

Membres du comité de rédaction : Nicolas Chateigner, Séverine Ciancia, Philippe Coudol, Marianne Coutures, Aude-Ella Delaunay, Sandrine Enault, Nicolas Jeanjean, Didier Lemoine, Cécile Ravier, Sabrina Sahnoun, Samia Sayah, Brigitte Taveneau, Stéphanie Younès

Membres du comité éditorial : Arnaud Benedetti, Catherine d'Astier, Sylviane Inocêncio, Nicolas Jeanjean, Laurence Lomme, Marie-Pascale Martel, Laurence Parmantier

crédits photo : Inserm / serimedis - photographes : François Guenet, Patrice Latron, Michel Depardieu ICM - photographe : Antoine Bonvoisin - Fotolia/Gina Sanders, Illustrations : Prune Cirelli

